



Je suis **expert en automobile salarié**

Je souhaite évoluer vers un autre métier
expert en automobile libéral



MÉTIER

La responsabilité professionnelle d'un **expert en automobile libéral** est la même que celle d'un expert salarié, l'expert chef d'entreprise continuant le plus souvent de réaliser des expertises.

Il assume en plus la responsabilité de la gestion de l'entreprise.

Il prend les décisions d'orientation (type d'activité et de clientèle, adhésion à un réseau), assume la gestion de l'entreprise, supervise l'équipe et la production, a la responsabilité du développement commercial, et signe les contrats.

Ce métier s'exerce sous statut d'indépendant.

ACCÈS AU MÉTIER

L'accès au métier est réglementé et exige le diplôme d'expert en automobile.

En revanche, l'installation à son compte n'est pas contingentée. Cette installation peut se faire sous forme de création ou de reprise d'une entreprise.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau BAC + 2

- Diplôme d'expert automobile.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'expert en automobile salarié maîtrise déjà les compétences cœur de métier. Cependant le passage du statut de salarié à celui de libéral s'accompagne le plus souvent de la gestion d'une entreprise employeuse.

Généralement, l'expert en automobile salarié n'a pas acquis les compétences nécessaires à la gestion d'entreprise : organisation, gestion financière, management du personnel...

Une formation professionnelle complémentaire peut s'avérer utile pour face à ces nouvelles responsabilités.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'expert en automobile salarié dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'expert en automobile libéral.

Activités de l' expert en automobile salarié	Degré de transférabilité vers expert en automobile libéral
Expertise technique	😊
Expertise juridique	😊
Activités de conciliation/médiation ou conseil	😊

😊 Fort

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Gestion administrative.
- Management d'équipe.
- Gestion commerciale.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Pour la gestion de l'entreprise, le travail s'effectue en bureau. Pour la réalisation d'expertise, les missions se déroulent sur le terrain.



ALLER PLUS LOIN

- <https://aneq.fr>

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.